

Délibération n°D20240081

Rapporteur : Laurence ROUAN

Service : Patrimoine et Musées

Secrétaire de séance : Hélène LEHMANN

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SIX SEPTEMBRE, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 19, 20, 21, 22, 23, 22, 21 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 19/09/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON (2), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (3), Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Laurence ROUAN	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Marie-Lise POTRON	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI
Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Gérald TRAPY
Joëlle ISUS	a donné délégation à	Alain BANQUET
Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Marion SOK CHAMBERON
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Hélène LEHMANN
Christine FRANÇOIS	a donné délégation à	Fabien RUET
Julie TEJERIZO	a donné délégation à	Catherine TAVEAU

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n° 13 « Convention de prestation de service entre la CAB et la Ville – Maintenance et suivi informatique du Centre Intercommunal de Santé (CIS) ».

(2) Arrivée au dossier n° 2 « Rapport annuel sur la délégation de service public du crématorium - OGF – Année 2023 ».

(3) Départ au dossier n° 17 « Décision modificative N°2 – Exercice 2024 ».

CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC CAFÉ - RESTAURANT DES MUSÉES - AVENANT N°3 : MODIFICATION DU CALENDRIER D'OUVERTURE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-4, L.1413-1 et L. 2121-29 ;

VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 26 janvier 2023 ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 27 janvier 2023 ;

VU la délibération n°D20230012 du conseil municipal en date du 2 février 2023 par laquelle il approuve le principe d'une délégation de service public pour la gestion du Café des Musées installé au pôle patrimonial et culturel Dordonha, pour une durée de 3 ans et autorisant monsieur le maire à lancer la procédure de consultation en vue de conclure un contrat de concession, dont la valeur estimée est inférieure au seuil européen, pour la gestion dudit Café et autorisant monsieur le maire, ou son représentant, à mener toutes les formalités préalables à l'attribution d'un contrat de concession pour la gestion dudit Café ;

VU la délibération n°D20230039 du conseil municipal en date du 4 mai 2023 par laquelle il approuve le choix de retenir le délégataire « le Kristo », approuvant les termes du contrat de délégation de service public et l'ensemble de ses annexes et autorisant monsieur le maire à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier ;

VU la délibération n°D20240014 du conseil municipal en date du 28 mars 2024 par laquelle sont modifiées les horaires du Café-restaurant des Musées et autorisant monsieur le maire à signer l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public ;

VU la convention de délégation de service public d'exploitation du Café des Musées du pôle patrimonial et culturel Dordonha conclue entre la Ville de Bergerac et le restaurant le Kristo le 23 mai 2023 ;

VU l'avenant n°2 signé entre la Ville et le délégataire visant à intégrer les clauses relatives à la laïcité dans le contrat de DSP ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'ajuster les horaires d'ouverture du Café-restaurant des Musées en réponse à l'analyse de sa fréquentation ainsi qu'en conséquence la redevance due par le délégataire, après 14 mois d'ouverture et deux saisons estivales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°3 à la convention de délégation de service public d'exploitation du Café restaurant des Musées joint à la présente délibération et ayant pour objet la modification du calendrier d'ouverture dudit établissement ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Adopté par 23 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS (pouvoir), Jean-Claude REY.

8 voix contre : Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO (pouvoir), Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 26/09/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le

30 SEP. 2024

et de l'affichage en date du 30 SEP. 2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Hélène LEHMANN



Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD